

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 18 Mars 1830.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les manufacturiers et négocians de cet Etat, qui auraient intérêt à prendre connaissance de la lettre de M. Ricou, consul de la Confédération Suisse à Fernambouc, concernant les produits de l'industrie suisse dont l'envoi au Brésil pourrait être avantageux, trouveront cette lettre, ainsi que les échantillons qui l'accompagnent, chez M. le maître-bourgeois Pettavel, procureur de la Compagnie des marchands. Au Château de Neuchâtel, le 15 Mars 1830.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

2. Les ressortissans de cet Etat, qui posséderaient des immeubles dans le Canton d'Underwald inférieur, ou des lettres de rentes, ou autres créances hypothéquées sur des immeubles du dit Canton, pourront prendre connaissance à la Chancellerie, des mesures qu'ils ont à observer pour se conformer aux règles prescrites dernièrement dans ce Canton relativement à cet objet, et dont la non-observation pourrait entraîner l'annulation des dites créances. Au Château de Neuchâtel, le 8 Mars 1830.

Par ordre du Conseil-d'Etat,
CHANCELLERIE.

3. Le Gouvernement ayant ordonné le décret des biens de Jean-David Fallet le jeune, de Dombresson, absent du pays; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la tenue de ce décret au Mercredi 7 Avril prochain, jour auquel tous les créanciers du dit Jean-David Fallet jeune devront faire inscrire leurs titres et prétentions par-devant M. le Maire et les Juges-égaux, qui siégeront pour cet effet à l'hôtel-de-ville de Valangin, le dit jour, dès les 9 heures du matin, afin d'être colloqués à leur rang et date, suivant coutume, sous peine de forclusion.

Par ord. A.-L. BREGUET, greffier.

4. La liquidation sommaire des affaires d'Abram-Louis Tissot, monteur de boîtes, qui a quitté le Locle clandestinement, étant ordonnée par la Seigneurie, la journée pour sa tenue a été fixée au Jeudi 1^{er} Avril prochain; c'est pourquoi tous ceux qui estimeront avoir des réclamations à faire au dit Tissot, sont péremptoirement assignés à se présenter le dit jour, dès les 9 heures du matin, par-devant le Juge de la dite liquidation, assemblé dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville dudit Locle, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion.

Greffé du Locle.

5. Le Conseil d'Etat ayant ordonné la liquidation sommaire de la succession déclarée jacente à la Seigneurie, du nomme Conrad Sonderegger, de Geiss, dans le Canton d'Appenzell, ci-devant domicilié au Locle, mort vers la fin de 1828; M. Nicolet, maire du dit lieu, a fixé journée pour sa tenue au Vendredi 2 Avril prochain. En conséquence, tous les créanciers dudit Conrad Sonderegger sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans la salle d'audience de l'hôtel-de-ville, le dit jour à deux heures après-midi, pour y faire leurs réclamations suivant droit, sous peine de forclusion. Greffé du Locle.

6. Le Conseil d'Etat ayant ordonné de procéder à la liquidation sommaire de la succession non réclamée et déclarée jacente de Louise, fille de feu Jean-Pierre Jeanrenaud, de Travers, bourgeois de Neuchâtel, inhumée à Cœvet le 4 Décembre 1829; tous les créanciers de la dite Louise Jeanrenaud sont avertis de se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Môtiers-Travers, devant M. Courvoisier, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, et les Sieurs égaux par lui nommés, le Vendredi 2 Avril prochain, à neuf heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être colloqués le même jour suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Val-de-Travers, le 8 Mars 1830.

BOREL, greffier.

7. Le Conseil d'Etat par son mandement en date du 15 Février courant, ayant accordé le décret des biens de Daniel-Henri, fils de défunt Abram-Henri Morel, des Hauts-Geneveys sur Fontaines, cordonnier; M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, a fixé la journée des inscriptions au Mercredi 24 Mars prochain. Tous les créanciers dudit Daniel-Henri Morel sont en consé-

quence assignés péremptoirement à se présenter le dit jour, dans la salle d'audience, à l'hôtel-de-ville de Valangin, dès les neuf heures du matin, par-devant le Juge de ce décret, pour y faire inscrire et valoir leurs titres et répétitions contre le discutant, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Valangin, le 17 Février 1830.
Par ordonnance, BREGUET, greffier.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

8. En conformité à l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 16 Février dernier, il est statué, pour la Ville et banlieue en particulier:

1^o A l'avenir, personne ne pourra élever un mur bordant un chemin public, à une hauteur de plus de 4 1/2 pieds, à partir du sol de la route, sans en avoir préalablement averti Monsieur le Président de la Commission des bâtimens, et à moins d'une autorisation expresse du Magistrat.

2^o Quant aux murs qui, avant la présente publication, ont été élevés à une hauteur plus considérable que celle qui est prescrite ci-dessus, le Magistrat se réserve d'y pourvoir dans la suite, là où l'utilité publique l'exigera, et conformément aux termes de l'arrêt du Conseil d'Etat susmentionné.

4^o La grande route qui traverse la banlieue depuis Montruz à Serrières par le bas de la ville, comme faisant partie de celle du Pont-de-Thielle à Vaumarcus, devant être dès ce moment assujettie à la réserve faite dans le précédent article, tous les propriétaires riverains de cette route sont requis d'abaisser, à la hauteur de 4 1/2 p^{ds}, les murs qui la bordent du côté du midi, et cela durant le délai de 5 ans à dater du 16 Février dernier. Ceux qui, à raison des localités ou de circonstances particulières, croiront avoir des motifs d'exception à faire valoir, devront les présenter au Magistrat.

4^o Toute contravention aux ordres ci-dessus donnés, sera punie suivant le pouvoir du Magistrat, et donnera lieu à l'application des mesures prescrites par le mandement du 10 Avril 1752 et par l'arrêt du 16 Février dernier.

Donné à l'hôtel-de-ville, le 9 Mars 1830.

Par ordonnance, Le Secrétaire-de-ville,
G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

7. M. d'Ivernois, conseiller d'Etat et trésorier-général, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et de liquidateur de la succession de feu M^{le} Sophie-Adèle DuPasquier, sa nièce, expose en vente à la minute, chez M. Jacottet, notaire à Neuchâtel, les immeubles de cette masse, consistant essentiellement dans le beau et grand domaine dit de Charrière, à Colombier, et en diverses pièces qui y ont été réunies: le tout consiste: 1^o En champs, près irrigués et verger garnis d'arbres fruitiers, ensemble environ 25 poses. 2^o Environ 150 ouvriers de bonnes vignes, dont 120 en un seul max. 3^o Une grande maison d'habitation, avec grange, écurie, cours et aïssances, source abondante et jaillissante. 4^o Une maison de ferme séparée, où est l'encavage, pressoirs et futailles, belle et grande cave, à voûte forte, grand jardin enclos de murs et garni d'arbres fruitiers. 5^o Un moulin avec propriété du cours d'eau. Ce domaine est en pleine valeur et d'un grand rapport. On peut s'adresser pour le voir à M. le justicier J.-F. Fatton, à Colombier, et prendre connaissance des conditions de la vente chez le susdit notaire, charge de recevoir les offres, soit sur le tout, soit sur les parties formées en trois ou quatre lots, au gré des amateurs. Et si les offres sont satisfaisantes, il sera passé à la vente et adjudication définitive, Jeudi 29 Avril, à 4 heures après midi, en l'étude du notaire Jacottet, à Neuchâtel. — L'enchère juridique du mobilier aura lieu dans la maison à Colombier, après la vente du domaine, sur le jour qui sera plus tard indiqué.

10. La possession des Bercles ayant été vendue sans enchères, le public est averti que la vente qui aura lieu le Samedi 20 courant, à 3 heures après midi, dans l'étude de M. Clerc, notaire, à la Grand'rue, se bornera à une maison ayant rez-de-chaussée et trois étages, à la rue des Chavannes, dont le revenu est de 23 louis; elle

sera exposée à L. 4500; — et une autre maison en dehors et touchant la porte des Chavannes, qui a une cave voûtée, un rez-de-chaussée pouvant servir à divers usages, et un étage au dessus; les loyers de cette maison peuvent facilement être portés à 18 louis; elle sera mise en prix à L. 4000, avec faculté à l'acquéreur de retenir les vases de cave à une appréciation basse qui en a été faite.

11. En vente chez M. Jacottet, notaire, la possession de Perrot, au Sablon, consistant, 1^o en une vaste maison en bon état, contenant, outre des logemens commodes et suffisans, et toutes dépendances, deux pressoirs et des caves meublées pour environ 160 bosses; 2^o du terrain en jardin, plantage et vignes, d'environ quatre poses, garni d'arbres fruitiers. On peut prendre connaissance des conditions de la vente chez le notaire, et la vente définitive aura lieu, en cas d'offres satisfaisantes, le Mardi 13 Avril prochain, à 3 heures après midi, au domicile dudit notaire Jacottet.

12. Ensuite de permission obtenue, on exposera à l'enchère, le Jeudi 18 Mars, à dix heures du matin, près le Pont-neuf, un tour de tourneur avec ses accessoires.

13. M. le justicier I.-P. Reymond, agissant au nom et comme curateur de tous les enfans de défunt le Sieur conseiller David-Henri Tissot, de Fontaines, exposera, ensuite de due permission, en mises publiques, au plus offrant, le 19 Mars, les meubles de ménage et de labourage suivans, savoir: plusieurs lits complets, beaucoup de linge de lit, de corps et de table, des sofas, des commodes en noyer, des tables idem, des chaises rembourrées, dites en noyer et autres, beaucoup de batterie de cuisine en fer, cuivre, étain, faïence et terraille, un char-à-banc à l'allemande, et plusieurs autres chars divers, des chaînes et enrayures, fourches et rateaux, pioches et piochards, des haches diverses et merlin, des scies, et quantité d'autres objets dont on supprime le détail. Ces enchères auront lieu au domicile des dits enfans Tissot, à Fontaines, le Vendredi 19 Mars prochain, en commençant à 9 heures du matin, sous de favorables cond'ions.

A VENDRE.

14. On trouvera en vente, p. le prix d'un franc de Suisse, chez MM. Gerster, Borel-Borel et Prince-Wittnauer, libraires de cette ville, et chez MM. Jeanneret et Baumann, le *Catéchisme historique de la réformation, suivi de la religion de l'enfance, à l'usage des écoles et des familles protestantes de cet Etat*; par M. de Perrot, pasteur des églises de Serrières et Peseux. Cet ouvrage, qui a été demandé et approuvé par la Compagnie des Pasteurs, offre un intérêt particulier aux parens, aux maîtres et à la jeunesse de nos églises, dans cette année où nous nous disposons à célébrer le troisième jubilé de la fête de notre bienheureuse réformation, et l'auteur s'est appliqué, par l'exactitude des faits qu'il rapporte et par le choix des détails où il est entré sur l'histoire de notre pays, à le rendre utile, recommandable, cher à toute personne qui sait apprécier les privilèges et les bénédictions que Dieu a attachées à la communion réformée.

15. De rencontre, chez M. Firmin Huguenin, rue des Epancheurs, différens ouvrages de théologie, de littérature et de sciences, tant en français et en allemand, qu'en grec et en latin.

16. Le portrait de S. M. le Roi de Prusse et celui du Prince de Hardenberg, peints à l'huile et richement encadrés. Ces deux beaux tableaux seraient très-propres à orner la salle de Justice d'une Juridiction de ce pays. S'adr. au bureau de la lithographie Gagnebin.

17. Le dictionnaire de Trévoux, en 8 grands vol. très-bien conservés. S'adr. au justicier Quinche, à Valangin.

17. Le magasin de M. Avez, bijoutier, maison de M. le justicier Wuillemin, sur la Place, à la Chaux-de-Fonds, est assorti d'un grand choix de musique dans tous genres et pour tous les instrumens quelconques. Ses prix de vente, comme ceux d'abonnement, sont des plus satisfaisans.

19. M. Larsche, instituteur, mettant à profit ses momens de loisir et son expérience, vient de terminer quelques *Bureaux typographiques* perfectionnés, dont l'un surtout, moins grand que les autres, renferme une explication succincte des parties du discours; il invite en conséquence les personnes qui désireront se procurer un moyen facile d'enseigner à leurs enfans la lecture, l'orthographe et les principes de la langue par une méthode aussi simple qu'ingénieuse, à se rendre à son domicile, en face du Temple-neuf, où elles verront en même tems un *Bureau arithmétique* tout-à-fait nouveau, par le moyen duquel on pourra apprendre aux enfans, d'une manière amusante et progressive, toutes les règles de l'art de calculer.
20. Chez Abr. Cherbuliez, libraire, à Genève: Grammaire allemande à l'usage des commençans, par M. Rüffer, 2^{de} édition, corrigée et augmentée, in-12, br. fr. 4. Essai sur le christianisme envisagé dans ses rapports avec le perfectibilité de l'être moral, par M. le pasteur Diodati, 8^o br. fr. 5. L'Utilitaire, journal de philosophie sociale, par l'avocat A. Cherbuliez, première année, 8^o br. fr. 10; le même, seconde année, en 4 livraisons, qui seront publiées en Mars, Juin, Septembre et Décembre, francs 12. Principes raisonnés d'agriculture, par A. Thaer, trad. de l'allemand par le Baron de Crud, sec^{de} édition, revue, corrigée et augmentée de nouvelles notes, 4 vol. 8^o et 1 vol. 4^o de planches, br. fr. 48. Histoire de la littérature anc. et mod. par F. Schlegel, tr. de l'allemand par W. Duckett, 2 vol. 8^o br. fr. 14. Abrégé élémentaire de la géographie statistique de la Suisse, traduit de l'allemand de Marc Lutz, par de Vaudoncourt fils, in-12, br. fr. 3. Histoire de la réforme en Italie, ses progrès, sa destruction, par Macrae, traduit de l'anglais, 8^o br.
21. M. Mougenot-Tardieu, marchand d'instrumens de musique, arrivera à Neuchâtel, Lundi ou Mardi prochain, avec un ample assortiment d'instrumens, tels que basses, violons avec étuis, guitarras de toutes qualités, flûtes, clarinettes, etc.; ainsi que d'archets de violon et d'autres fournitures. Il se charge également de procurer des harpes, pianos et autres instrumens. Il logera à la Croix fédérale.
22. Des modèles de dessin et des couleurs, chez M^{me} la veuve Chatenay.
23. MM. les membres de la Société d'agriculture, qui ont souscrit pour des graines étrangères, sont informés qu'ils peuvent les retirer chez M. Louis Perregaux.
24. Un tour complet avec tous les outils, une selle, un portè-manteau, une chaise à haut dossier repliant, presque neuve, destinée à servir pour se faire raser, et une chaise haute p. petits enfans. S'adr. à M^{me} Petitpierre-Vissaula.
25. Une épinette ou petit clavecin à 4 octaves, en très-bon état, avec touches en ivoire, très-propre pour prendre des leçons, que l'on céderait au bas prix de deux louis, faute d'emploi; plus, une grande volière à bon compte. S'adr. au bureau d'avis.
26. M. Louis Perrin fils prévient les Communes du pays qui lui ont demandé des vases en étain pour contenir le vin de la Communion, qu'il a un bon ouvrier qui peut les confectionner de suite. — A vendre, un grand buffet de service en noyer, encore en très-bon état, que l'on peut voir dans l'atelier du Sieur Quinche, menuisier, rue des Epancheurs.
27. M^{mes} sœurs Reymond, modistes, rue de la Balance, viennent de recevoir un assortiment de fournitures pour fleurs artificielles, qu'elles céderont à prix modiques, ainsi que les autres articles de leur commerce.
28. De rencontre, chez Jaq^s Maître, ferblantier, sur le Bassin, deux seringues en étain, une bouilloire en cuivre, et des baignoires (également à louer); plus, un violoncelle et un cor à pompe: le tout en bon état et à prix modique.
29. Un fusil et une giberne. S'adr. à Hi. Scholl, rue des Moulins.
30. Plusieurs chars, une charrue complète et un char à bras: le tout bien ferré et encore en bon état. S'adr. à Matthias Enderlé, maître charron, à Peseux.
31. Un joli char à l'allemande, neuf. S'adresser à A.-L. Chevalier, maréchal, à Colombier.
32. Trois chevaux bais, dont deux de voiture, grands et bien dressés, qui vont aussi à la selle, et un cheval de selle également bien dressé; les deux premiers peuvent aussi être vendus séparément. S'adresser à M. Rychner, médecin vétérinaire.
33. Louis Junod, à la Croix-du-marché, vient de recevoir une petite partie huile d'olive surfine, qu'il détaillera encore, malgré la hausse qu'elle vient d'éprouver, au prix de 7 batz la livre, par 10 à 20 lb. à-la-fois. Il a de plus reçu du riz de la Caroline, très-beau, à 3 batz la livre.

34. Le magasin d'objets d'habillement et d'équipement militaires, étant maintenant complètement pourvu de tous les objets requis pour le service, en très-bonne qualité et au plus bas prix possible, on s'empresse de le rappeler aux militaires des différentes armes. Le magasin est toujours rue de l'Hôpital, en face de l'hôtel du Faucon, et se trouve ouvert tous les jours, excepté le Dimanche. F. DE MEURON, capit^e secrétaire de la Commission p. l'équipement milit.
35. Elise Schmidt vient de recevoir un assortiment de chapeaux de Venise, légèrement tarés et non tarés, pour Dames, Demoiselles et enfans, à un prix très-satisfaisant; plus, des rubans et des couronnes.
36. Bouvier frères, au Pain de sucre, rue des Moulins, viennent de recevoir une partie ritte d'Hollande, qu'ils céderont, vu la saison avancée, à 7 1/4 batz par paquets, dite de Strasbourg à 7 batz.
37. Chez M. Ganeval, rue de l'Hôpital, une forte partie de chapeaux, légèrement tarés et non tarés, en Fioretti et Venise, pour Dames, pour fillettes et pour enfans; ils sont cotés à des prix très-satisfaisans.
38. Cinq panneaux de tapisserie, représentant des paysages peints à l'huile, la plupart bien conservés, avec leurs chassis et baguettes dorées: hauteur 6 pieds 9 pouces. S'adresser au bureau d'avis.
39. Une certaine quantité de chaux fusée, à un prix modique. S'adr. à Abram-Moise Jacot, à Serroue.
40. Plusieurs petits chars d'enfans, proprement et solidement établis, à un prix modique, chez F^s Grossmann, charron, sur le Bassin, près du Gymnase.
41. Une jolie armoire de salon, en beau noyer, à 4 portes et 8 tiroirs, le tout se démontant par le milieu; plusieurs bois de lits en noyer, à une et à deux personnes, chez Frédéric Sauvin, aux Terreaux.
42. Un propriétaire qui n'encave que le vin de son propre cru, l'un des plus distingués de ce pays, offre environ 25 bosses de vin blanc, dont 4 de 1825, 9 de 1826, et 12 de 1827. Ces vins ont été parfaitement soignés, et sont garantis francs de tout mélange. S'adr. au bureau d'avis.
43. Les pierres formant le bassin d'un jet-d'eau, en bon état et de la grandeur d'environ 15 pieds de diamètre. S'adr. au bureau d'avis.
44. Les sœurs Richardet, tailleuses, à Auvernier, viennent de recevoir un bel assortiment de rubans en tout genre, des mousselines et bétilles en pièces et en coupons, des tulles, sarcenets, chevillières, fils et cotons à coudre: le tout à des prix très-modiques.
45. Chez veuve Schafter, rue des Chavannes, divers outils d'horlogerie. — La même offre de louer, une petite chambre meublée ou sans meubles.
46. Environ 30 toises de foin, et 10 de regain, très-bonne qualité. S'adr. à M. Henri-J^s Vouga, à Cortaillod.
47. Les sœurs Roy, tapissières, demeurant au 3^{me} étage de la maison de M. Borel-Warnod, se trouveront tous les Jedis dans le magasin sous le Trésor, en face de celui de M. Silliman, assorties des articles de leur état, comme crins, plumes, duvets et lainés, franges, patères, aënaux, etc. qu'elles céderont à des prix satisfaisans.
48. De l'orge de montagne, belle qualité, pour semence. S'adr. au bureau d'avis.
49. Un tas de foin de 2 à 3 toises, bien conditionné. S'adr. à M^{lle} Jeannette Renaud, à Corcelles.
50. Environ 2000 pieds de fumier. S'adresser à l'auberge du Soleil.
51. Un tas de fumier, n^o 3, près de la Salle. S'adresser p. le prix au bureau d'avis.
52. Quelques mille pieds de fumier de cheval. S'adr. au Raisin.
53. Un tas de fumier de 1500 pieds, à la Couronne de St. Blaise.
54. Un tas de fumier d'environ 700 pieds, sur 6 de hauteur. S'adresser à George Dessauls, à Dombresson.
55. Au Val-de-Ruz, environ 14 à 15 cents pieds de pur fumier de vache, que l'on détaillera par 100 à 200 pieds, etc., si on le désire. S'adr. au bureau d'avis, où est déposée la note qui indiquera le nom du propriétaire, le prix et la qualité du tas.

ON DEMANDE A ACHETER.

56. Le Comité de Charité de cette ville ayant l'intention de renouveler sa provision de bois, les personnes qui désireraient se charger de tout ou partie de cette fourniture, qui consistera en cent ou cent trente toises environ de bois de sapin, sont invitées à s'adresser d'ici à fin Mars prochain, à M. de Montmollin, maître-des-clefs en chef.

57. De rencontre, un ameublement composé d'un canapé, quelques fauteuils et une douzaine de chaises, encore en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
58. De rencontre, une grande chaudière propre à faire le fromage. S'adresser à M. le châtelain d'Ivernois.
59. De rencontre, une bonne carabine d'ordonnance. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

60. Pour la St. Jean, un appartement composé de trois chambres, cuisine, chambre à serrer, portion de galetas et de cave. S'adresser à la veuve L'Ecuyer, au faubourg.
61. Pour la St. Jean prochaine, en tout ou en partie, un joli logement composé de 4 chambres et situé au faubourg. S'adresser au bureau de cette feuille.
62. Pour la St. Jean, au faubourg, deux logemens fort agréables de 3 à 4 chambres, cuisine, cave, galetas et bûcher, avec un cabinet au bout du jardin. S'adr. à M. le pasteur Stoll, qui offre de vendre un violoncelle, un violon et une chaise à vis.
63. Pour la St. Jean, le second étage de la grande maison du Vauseyon, consistant en trois pièces de front, savoir, un grand salon à cheminée, de 35 pieds de long sur 23 de largeur, deux chambres boisées, dont une avec fourneau, une grande cuisine avec four et ses réchauds, une dépense à côté, un bûcher près de la cuisine, grande cave et caveau. S'adresser à M. Borel-Favarger.
64. Pour la fin de l'année, au second étage de la maison Bache'in, sur le Bassin, deux chambres à cheminée et fourneau, avec ou sans meubles.
65. Pour la St. Jean, deux logemens dans la maison Eggen, rue de l'Hôpital. S'adr. au propriétaire.
66. Dans la maison Silliman, près les Halles, un logement au troisième étage; plus, une chambre meublée au même étage.
67. Deux chambres au rez-de-chaussée de la maison de M^{me} Favre-Favarger.
68. Pour la St. Jean, le beau magasin de la maison ci-devant Fauche, occupé par MM. Perrin frères. S'adr. à M. Prince, à la Balance.
69. A dater de Pâques, et pour sept mois, une grande chambre au 1^{er} étage d'une maison rue des Moulins; et pour la St. Jean, même maison, un petit logement composé d'une chambre, dite de réduit et cuisine. S'adr. à L^s Kratzer.
70. Pour la St. George ou la St. Jean prochaine, un appartement très-bien situé au village de Fontaines, consistant en une grande salle à feu, une chambre à fourneau, un cabinet, une chambre à serrer, cuisine, cave et jardin. S'adr. au justicier Reymond, au dit Fontaines.
71. Un jardin derrière la maison de M. de Pourtales-Boive, au faubourg. S'adresser à M. Louis Perrot, au 1^{er} étage de la dite maison.
72. De suite ou pour la St. Jean, deux chambres meublées ou non meublées, dans la maison de M^{me} Pettavel-Perrot, rue du Neubourg.
73. Dans la maison de M^{me} veuve Favarger, située rue de l'Hôpital, trois logemens, composés de 3 chambres, avec cuisines, galetas et chambres à resserrer. Plus, un magasin au rez-de-chaussée. S'adr. à elle-même.
74. Une chambre non meublée, pour une ou deux personnes. S'adr. à Dl. Reinhard, couvreur.
75. De suite, un jardin avec cabinet, dans la possession de M^{me} Borel, au Tertre. S'adresser à M^{me} Favre de Paris.
76. Pour la St. Jean, dans la maison de M. Henri Borel, au Tertre, un logement composé de cinq chambres, cuisine, cave et bûcher. Et dés-à-présent, trois chambres meublées, et un jardin dans lequel il a fait construire un excellent puits.
77. Pour la St. Jean prochaine, deux caveaux dans la maison de M^{me} Petitpierre-Savoie, à la rue des Chavannes.
78. De suite ou pour la St. Jean, dans la maison de M^{me} Boyer, Croix-du-marché, un logement composé d'un beau salon, chambre à manger, deux chambres à coucher, cuisine, galetas, chambre à serrer, cave et caveau. S'adresser à elle-même.
79. A Auvernier, de suite ou pour la St. Jean, un logement très-propre pour des personnes tranquilles et sans enfans, à un premier étage, ayant vue sur les Epancheurs et sur le lac, en face de la Croix-blanche. S'adr. à Henri-Louis Maire, au dit Auvernier. — Le même offre des habits militaires et bourgeois, à bon compte.
70. Pour la St. Jean prochaine, les moulins et le gruoir de la possession du Vauseyon, avec leurs dépendances, de même que tous les vergers, jardin et arbres fruitiers. S'adr. p. les conditions à M. Borel-Favarger.

(La suite au Supplément ci-joint.)